Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische

Vereinigung für Dokumentation

Band: 52 (1976)

Heft: 5

Rubrik: Mitteilungen VSB = Communications de l'ABS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mitteilungen VSB — Communications de l'ABS

PROTOKOLL DER GENERALVERSAMMLUNG Genf, den 11. September 1976

Der Präsident der VSB, Dr. A. Gattlen, Direktor der Walliser Kantonsbibliothek in Sitten, eröffnet nach 16 Uhr im Auditorium Charles Rouiller der Uni II in Genf die 75. Generalversammlung. Als Vertreter der politischen Behörden von Kanton und Stadt Genf kann er Staatsrat André Chavanne und Madame Lise Girardin, Mitglied des Exekutivrates der Stadt und zuständig für Kunst und Kultur, als Gäste der Vereinigung willkommen heißen. Aus dem benachbarten Ausland vertreten folgende Damen und Herren die befreundeten Verbände: Madame Geneviève Nicole-Genty, Directrice der Bibliothèque interuniversitaire in Paris; Hofrat Dr. Friedrich Rennhofer, Direktor der UB Wien und Präsident der Vereinigung Österreichischer Bibliothekare; Helmut Sontag, Direktor der Bibliothek der TU Berlin und Präsident des Vereins Deutscher Bibliothekare; Ernesto Bellezza, Biblioteca universitaria in Genua, und Michael Ostafel, Stadtbücherei Aalen, Vertreter des Vereins der Bibliothekare an öffentlichen Büchereien in Deutschland. Die Société des libraires et des éditeurs de la Suisse romande (SLESR) entsandte Jacques Matile, Genf, während die VSA ihre Präsidentin, Staatsarchivarin Laurette Wettstein, Lausanne, delegierte. Der Präsident der SVD, Dr. H. Keller, mußte sich leider entschuldigen, sodaß die Vereinigung nur durch den Delegierten im VSB-Vorstand, Dr. F. Wegmüller, vertreten ist. Auf der Liste der Ehrengäste stehen ferner die Namen von Dr. M.-A. Borgeaud, Ehrendirektor der BPU Genf, Hans Braun, dem Leiter der Bibliothek der Fondation Bodmer, und von Etienne Braillard, dem Drucker des hervorragenden Kataloges der Ausstellung im Musée Rath «L'enluminure de Charlemagne à François Ier, der den Teilnehmern als Geschenk der Stadt Genf zur hoffentlich bleibenden Erinnerung an die Jahresversammlung 1976 überreicht worden ist. — Was wären die VSB-Jahresanlässe ohne die organisatorische Schwerarbeit der «gastgebenden» Bibliothek? Dr. Paul Chaix, Direktor der BPU Genf, und seine Mitarbeiter, aber auch die Ecole de Bibliothécaires mit ihrer initiativen Leiterin, Madame Jacqueline Court, und die Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD) haben mit viel Geschick hinter den Kulissen Regie geführt. Ihnen allen sei zum Schluß dieser protokollarischen Präambel der wärmste Dank des Vorstandes und der an die 200 Mitglieder ausgesprochen, die den Weg nach Genf gefunden haben. Daß deren meist stilles Wirken wenigstens einmal im Jahr etwas ins Scheinwerferlicht tritt, ist nicht zuletzt der Berichterstattung in Presse und Massenmedien zu verdanken.

Dr. Frehner weist im Laufe der Versammlung auf die Notwendigkeit der Bestätigung eines Rechnungsrevisors hin. Diese Erweiterung der Traktandenliste wird stillschweigend gutgeheißen.

1. Das *Protokoll* der 74. Generalversammlung vom 13./14. September 1975 in Samedan (abgedruckt in den «Nachrichten» 1975/5) wird einstimmig gutgeheißen.

- 2. Der Jahresbericht des Präsidenten sowie diejenigen der Kommissionen und Arbeitsgemeinschaften sind abgedruckt in den «Nachrichten» 1976/4. Das Berichtsjahr prägte dem bibliothekarischen Leben in der Schweiz die folgenden Schwerpunkte auf: IFLA-Kongreß in Lausanne, damit verbunden eine den Kongreßteilnehmern überreichte Festgabe «Bibliotheken in der Schweiz», die an einer gut besuchten Pressekonferenz in Bern der Öffentlichkeit vorgestellt wurde; weitere gezielte Öffentlichkeitsarbeit der PR-Kommission; Veröffentlichung des «Clottu-Berichtes» über eine Kulturpolitik in der Schweiz. Der erfreuliche Mitgliederzuwachs hielt auch im vergangenen Jahr an; allein an der der Generalversammlung vorangehenden Sitzung konnte der Vorstand über 20 neue Mitglieder aufnehmen. Durch Hinschied verlor die VSB die folgenden sechs Damen und Herren: Ruth Berthoud-Geel, Genève; Lore Brockmann, Fahrweid; Karl Frey, Bern; Brigitte Josephy, Genève; Dr. Wilhelm Josef Meyer, Bern; Albert A. Müller, Luzern. Einige von ihnen standen jahrzehntelang an der Front des bibliothekarischen Geschehens in der Schweiz oder waren stets bereit, sich jederzeit für das schweizerische Bibliothekswesen und seine Fachvereinigung einzusetzen. Die Versammlung erhebt sich zu Ehren der verstorbenen Kollegen.
- 3. Die Jahresrechnung, in gewohnt vorbildlicher Weise erstellt, wird von Quästor Robert Nöthiger erläutert, der gleichzeitig die Gelegenheit benützt, pünktlichen Zahlern des Mitgliederbeitrages zu danken und Säumige daran zu erinnern. Dr. E. Frehner verliest anschließend den Revisorenbericht, der die Rechnung zur Annahme empfiehlt. Mit Akklamation wird sie dann auch von der Versammlung gutgeheißen unter bester Verdankung für die vorzügliche Arbeit von Kassier und Revisoren.
- 4. Wahlen: Die Einrichtung der Zürcher Bibliothekarenkurse macht eine Erweiterung der Prüfungskommission notwendig, um die dezentrale Abnahme der Prüfungen zu garantieren. In den geltenden Statuten sind keine Beschränkungen nach oben vorgesehen. Die Prüfungskommission schlägt die folgenden drei Herren als neue Mitglieder vor: Dr. R. Diederichs, ZB Zürich; Dr. Beat Glaus, Hauptbibliothek ETH-Z; K. Waldner, Allg. Bibliotheken GGG Basel. Die drei Herren werden von der Versammlung ohne Gegenvorschläge gewählt. Frl.Rita Siegwart, BCU Fribourg, wird als Rechnungsrevisorin für eine weitere Amtsdauer bestätigt.
- 5. Statutenrevision: Der Statutenentwurf ist rechtzeitig in den «Nachrichten» 1976/4 den Mitgliedern bekanntgegeben worden. Ein Zusatzblatt mit wenigen redaktionellen Verbesserungen wurde zu Beginn der Generalversammlung ausgeteilt. In seinem Eintretensreferat schildert der Präsident in großen Zügen den Werdegang der neuen Statuten seit dem entsprechenden Vorstoß an der Generalversammlung 1971 in Frauenfeld. Der von der damals eingesetzten Kommission verfaßte umfangreiche Schlußbericht ist in vielen Teilen in den vorliegenden neuen Statuten mitberücksichtigt worden; an einigen Stellen ist der Vorstand sogar über die Vorschläge der Kommission hinausgegangen. Verschiedene Vorstöße und Anregungen, die im Vernehmlassungsverfahren vorgelegt wurden, werden mit Sicherheit in ein noch zu erlassendes Ausführungsreglement eingehen. Dazu gehört insbesondere die Bekanntmachung der Kandidaten für den Vorstand, die Prüfungskommission und der Rechnungsrevisoren, die künftig gleichzeitig mit der Veröffentlichung der Traktandenliste erfolgen wird. Der Vorstand hat in seiner

letzten Sitzung einen entsprechenden, bis zum Erlaß des Reglementes gültigen Beschluß gefaßt. — Der Präsident legt den neuen Statutenentwurf abschnittweise dem Plenum zur Diskussion und, wo nötig, zur Abstimmung vor. Als Stimmenzähler amten die Herren Piller und Jacobi.

In der Eintretensdebatte wird ein Antrag Buchmann auf Verschiebung der Beratungen und der Schlußabstimmung um ein Jahr mit allen gegen fünf Stimmen abgelehnt. Der Antragsteller begründet seinen Vorstoß mit der mangelnden Information der Mitglieder, was jedoch vom Präsidenten widerlegt wird. Eine weitere Verschiebung brächte im übrigen kaum neue Aspekte in die Diskussion.

- Art. 4.3 J. Teutsch beantragt Streichung des Passus «Ausschluß ohne Angabe von Gründen», wird aber belehrt, daß es dabei lediglich um den rechtlichen Schutz des Ausgeschlossenen geht. Sofern immer es die Gründe erlauben, wird der Anlaß zum Ausschluß bekanntgegeben. Das genaue Vorgehen wird im Reglement festgehalten werden. Der Antrag unterliegt mit allen gegen 10 Stimmen.
- Dr. Frehner erkundigt sich über die Handhabung der im Entwurf vor-Art. 7 (neu) gesehenen Fristen. Der Präsident erklärt, daß vor allem praktische und organisatorische Gründe für die angegebenen Zahlen sprechen; Einzelheiten werden im Reglement geregelt. — Dr. H. Stalder beanstandet die Abkehr von der seiner Ansicht nach bewährten Personalkommission und deren Überführung in eine ungenügend umschriebene Organisation, die rasch gewerkschaftliche Formen annehmen und die VSB wie auch die einzelnen Bibliotheken in Schwierigkeiten bringen könnte. Nach H. Stalder begibt sich die Generalversammlung eines wichtigen Rechts, nämlich desjenigen der Bestätigung der Personalkommission. Mit andern Worten: Die Generalversammlung ist an den Vorgängen innerhalb der neuen Organisation überhaupt nicht mehr beteiligt. In der ausgiebigen Diskussion über Form und Zielsetzung der neuen Personalorganisation, für die J.-P. Clavel eine weniger mißverständliche Bezeichnung vorschlägt, erläutern der Präsident und R. Marti die Vorstellungen des Vorstandes über das neue Gremium, das eine Gruppierung der Einzelmitglieder, gebildet durch die VSB-Mitglieder der einzelnen Regionen, darstellt. Die Regionalgruppen erhalten dadurch neue Aufgaben und Rechte übertragen. H. Stalder stellt den Antrag auf Beibehaltung der bisherigen Personalkommission unter genauer Umschreibung ihrer Funktion. In der Abstimmung vereinigt der Antrag Stalder 4 Stimmen auf sich; er ist damit nicht zustandegekommen. Mit diesem klaren Entscheid erhält die bisherige Personalkommission den Auftrag, in den nächsten Monaten die neue Personalorganisation aufzubauen.
- Art. 8.1 J.-P. Clavel beantragt eine Verbesserung des französischen Textes, die (neu) stillschweigend gutgeheißen wird. Dr. Riedler stellt den Antrag, der Passus über die Amtszeitbeschränkung sei generell zu streichen. Er hat Bedenken, daß beim immer wieder beklagten Mangel an qualifiziertem Personal für die Vereinschargen Schwierigkeiten bei der Besetzung der Vorstandsmandate mit kompetenten Persönlichkeiten eintreten könnten. Der Antrag wird mit allen gegen 15 Stimmen eindeutig abgelehnt. In der Frage der zwei- oder dreimaligen Wiederwählbarkeit entscheidet sich die

- Versammlung knapp mit 60 zu 53 Stimmen für die dreimalige Wiederwählbarkeit.
- Art. 9 Nach Dr. Frehner gilt die Regelung für die Amtszeitbeschränkung des Vorstandes sinngemäß auch für die Rechnungsrevisoren. Die Versammlung beschließt in Anbetracht der Schwierigkeit, überhaupt Revisoren zu finden, an der unbeschränkten Wiederwählbarkeit festzuhalten.
- Art. 10 J.-C. Lavanchy vermißt in den Statuten die Festsetzung der Ausgabenkompetenz. Der Präsident sieht entsprechende Regelungen im Reglement vor.

Zum Schluß der Debatte beantragt der Präsident, Art. 8 des Entwurfs neu als Art. 5 zu bezeichnen, wobei sich für die bisherigen Art. 5—7 des Entwurfs eine Verschiebung ergibt. Dem Vorschlag erwächst keinerlei Opposition.

In der Schlußabstimmung werden die neuen Statuten mit allen gegen zwei Stimmen und einigen Enthaltungen gutgeheißen. Bis zur nächsten Generalversammlung hat sich die Struktur der Vereinigung und ihrer Gremien (Arbeitsgemeinschaften, Personalorganisation, Vorstand) den neuen Statuten anzupassen.

6. Anträge von Mitgliedern liegen keine vor.

Gastfreundschaft und liebenswürdige Kollegialität — diese beiden Hauptmerkmale bibliothekarischer Veranstaltungen in der Schweiz weiß anschließend Mme G. Nicole-Genty als Vertreterin der ausländischen Gäste in ihrer Grußadresse zu würdigen, mit der der «offizielle» Teil, wegen mangelhafter Raumklimatisierung für viele inzwischen zur Pein geworden, sein Ende findet. Gegen 19 Uhr kann der Präsident die lebhaft verlaufene Generalversammlung 1976 schließen mit der Hoffnung auf ein ebenso zahlreiches Wiedersehen 1977 in Zürich.

Der Sekretär: Dr. W. Treichler

ECHOS DE L'ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES SUISSES A GENEVE

Les manifestations officielles marquant la réunion des membres de l'Association des bibliothécaires suisses à Genève se sont déroulées les 11 et 12 septembre. Mais le vendredi 10 septembre déjà, une 30aine de participants se sont arrêtés à Lausanne où Monsieur Pierre Gavin, directeur adjoint de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne leur a présenté le système automatisé de Lausanne avec mise en ordinateur des données et lecture sur écrans de télévision.

Ce même vendredi après-midi, à Genève, plus de soixante congressistes ont assisté à la première des trois conférences organisées à l'occasion de l'Assemblée par l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il s'agissait d'un exposé très vivant, basé sur une longue expérience, présenté par Madame Françoise Lamy-Rousseau, du Centre de documentation du Service général des moyens d'enseignement du Québec, sur le «Traitement du matériel audio-visuel: problèmes et solutions possibles». Cette conférence, dont la deuxième partie devait se dérouler samedi matin, rencontra un vif succès, tout comme celle donnée ven-

dredi soir par Monsieur J.-P. Delannoy, de Marly-le-Roi: «Media et enseignement», ce dernier insistant plus particulièrement sur l'utilisation des moyens audio-visuels par les enseignants.

Samedi matin, il était aussi possible de visiter, conduit par Mademoiselle M.-T. Montant, sous-chef de service, la nouvelle succursale des Bibliothèques municipales, à la Jonction (24 Bvd Carl-Vogt) et le bibliobus. Une vingtaine de personnes, désireuses d'établir des contacts personnels et manifestant leur intérêt par de nombreuses questions, y participèrent, notamment les représentants des bibliothèques italiennes.

Enfin, ce même matin, à 11 heures, l'Ecole de bibliothécaires organisait une séance de travail des professeurs de bibliothéconomie des différents centres de formation en Suisse. Dans une atmosphère amicale et constructive, 32 professeurs se penchèrent sur les sujets de discussions qu'ils avaient au préalable proposés. Le plus longuement étudié fut celui de la méthodologie pédagogique. En effet, la plupart des professeurs enseignent une spécialité technique qui est la leur, sans formation pédagogique particulière (bibliographie, catalogage, classification, etc.). Il semble que celle-ci soit éventuellement utile. Les deux centres de formation en Suisse (l'ABS et l'Ecole de Genève) pourraient envisager d'aider les professeurs à acquérir cette expérience sous une forme qui reste à trouver. Autre question posée: une coordination plus grande entre les centres de formation de Neuchâtel, Berne, Zurich et Genève peut-elle être trouvée? Par domaine d'enseignement on pourrait sans doute procéder à des échanges fructueux. Des points plus précis ont également été abordés tels que les exigences minima en bibliographie, et la généralisation de l'enseignement de l'ISBD pour le catalogage. Un «lunch», servi dans une salle de cours agréablement transformée en réfectoire, permit ensuite les contacts individuels indispensables.

Au début de l'après-midi, ce fut l'affluence au Musée Rath, pour admirer une centaine de manuscrits, propriété de la BPU, exposés sous le titre «L'enluminure de Charlemagne à François Ier». En souvenir d'un événement aussi exceptionnel, les membres de l'ABS reçurent un cadeau de qualité: le magnifique catalogue de l'exposition riche de 216 p. et luxueusement illustré en noir et en couleur. Dans le même temps, 63 personnes étaient, par groupes successifs, reçues à la BPU par son directeur, Monsieur Paul Chaix, et ses collaborateurs, qui leur firent apprécier les récentes transformations apportées aux locaux du premier étage (salle de lecture, catalogues, service du prêt). Enfin à la Salle Lullin, Mademoiselle Idelette Chouet, responsable du département des estampes, fit les honneurs de l'exposition qu'elle avait mise sur pied pour l'occasion: «Genève et la région du Mont-Blanc», exposition quelque peu nostalgique aux âmes romantiques . . .

Après une assemblée générale de plus de trois heures, présidée avec patience et distinction par Monsiur Gattlen, les salons de l'Hôtel Beau-Rivage virent déferler 171 bibliothécaires quelque peu assoiffés, accueillis par Madame Lise Girardin, Conseiller administratif, délégué aux Beaux arts et à la culture, et Monsieur André Chavanne, Conseiller d'Etat, président du Département de l'instruction publique. Ce dernier, au cours d'un discours de bienvenue, souligna que le vin d'honneur offert par les autorités était «une édition princeps», sortie du nouveau vignoble cantonal, et que le choix de l'étiquette de ces précieux flacons n'avait pas été une mince affaire! Puis l'on passa à table où l'on put apprécier un menu d'une

grande finesse qui débuta par une terrine de brochet Curnonsky qui restera sans doute dans toutes les mémoires!

Le ciel, dégagé jusqu'alors, s'obscurcit peu à peu, plus que la nuit ne l'exigeait et la pluie fut l'indissociable compagne des manifestations dominicales. Le matin, par groupes successifs et alternatifs, transportés par autocars, l'on put visiter, sous la direction de Monsieur Hans Braun, la bibliothèque de la Fondation Bodmer et sous la direction de son conservateur, Monsieur Charles Wirz, l'Institut et musée Voltaire, aux Délices, rattaché depuis deux ans à la BPU. En ce lieu, la télévision était au rendez-vous, qui consacra lundi soir 13 septembre 5 minutes de son émission «Un jour, une heure» à Monsieur de Voltaire et aux collections réunies dans son ancienne demeure.

Hélas, le temps toujours maussade ne mit pas en valeur le paysage que Voltaire aimait et qu'il décrit ainsi dans une Epître: «...D'un tranquille océan l'eau pure et transparente/Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés;/D'innombrables coteaux ces champs sont couronnés...».

Drapés dans leurs «mackintosh», trempés, mais heureux de l'emploi de leur matinée, les congressistes gagnèrent le restaurant du Parc des Eaux-Vives où un déjeuner leur fut servi à l'issue duquel ils purent se rendre à La Grange, ancienne propriété Favre. Messieurs Paul Chaix et Antal Lökkös leur firent les honneurs de la bibliothèque et des superbes ouvrages qu'elle renferme. Une brochure, élégamment habillée de papier-velours vert, retraçant l'histoire de la Grange, fut généreusement disitribuée. Cette visite mit le point final à ces journées bien remplies, et chacun, saisissant son parapluie, regagna son gîte! Marie Martin

AUS DEN VERHANDLUNGEN DES VSB-VORSTANDES

Der VSB-Vorstand tagte am 10. September in Genf und widmete sich u. a. den folgenden Geschäften:

- Jahresversammlung 1976: A. Buchmann, Bern, hat fristgerecht einen Antrag auf Verschiebung der Diskussion und der Schlußabstimmung über die neuen Statuten eingereicht, mit der Begründung, die Mitglieder seien in Anbetracht der Tragweite dieses Entscheides unzulänglich informiert. Demgegenüber hält der Vorstand fest, daß gemäß Publikation in den «Nachrichten» die Entscheidungsgrundlagen für den Vorstand allen Mitgliedern, sofern sie dafür ihr Interesse angemeldet hatten, zur Verfügung standen. Das breit angelegte Vernehmlassungsverfahren in den Arbeitsgemeinschaften und beim Personal habe zudem umfassende Einflußmöglichkeiten bei der Ausarbeitung der Statuten geboten. Der Vorstand empfiehlt daher der Generalversammlung den Antrag Buchmann einstimmig zur Ablehnung.
- Die AGBD verlangt in einer generellen Stellungnahme zur Statutenrevision die rechtzeitige Bekanntgabe der Kandidaten für die von der Generalversammlung zu wählenden oder zu bestätigenden Chargen. Der Vorstand sieht diese berechtigte Forderung als Bestandteil des noch zu erlassenden Ausführungsreglementes; bis zu dessen Inkraftsetzung beschließt der Vorstand die Bekanntgabe der Kandidaten zusammen mit der Traktandenliste in den «Nachrichten».

- Der Vorstand befaßte sich ferner mit der Finanzierung von «Bibliotheken in der Schweiz»; mit dem zu erhoffenden Beitrag von Pro Helvetia dürfte die Rechnung einigermaßen ausgeglichen abgeschlossen werden.
- Schließlich verdient festgehalten zu werden, daß der Vorstand in dieser Sitzung nicht weniger als 21 neue Mitglieder in die VSB aufnehmen konnte, sicherlich ein Rekord in der Geschichte der VSB!

RAPPORT ANNUEL DE L'ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1975—1976

Effectif (octobre 1975).

1ère année: 24 étudiants (2 abandons en cours d'année)

- sexe: 22 femmes, 2 hommes.
- domicile: 15 Genevois ou Confédérés domiciliés à Genève, 5 Confédérés venus à Genève pour faire leurs études, 4 étrangers, tous domiciliés à Genève.
- titres à l'admission: 3 licences, 10 maturités, 10 diplômes (culture générale, commerce, etc.), 1 Ecole de culture générale (Genève).

2ème année: 20 étudiants (19 femmes, 1 homme)

3ème année: 23 étudiants (21 femmes, 2 hommes)

12 étudiants ont présenté leur mémoire de fin d'étude et obtenu leur diplôme.

Première année

Il s'agit de la première volée sélectionnée sur la base de notre examen d'aptitude. 37 candidats s'étaient présentés aux 4 sessions organisées de mai à juillet 1975. 7 ont été refusés, sans recours possible, 6 personnes se sont désistées avant le début des cours pour diverses raisons (santé, autre orientation, etc.) et ont été remplacées par les premiers classés sur une liste d'attente.

On peut déjà constater, en examinant les résultats obtenus aux tests, que 3 d'entre ces «viennent ensuite» ont éprouvé des difficultés et devront repasser des examens en septembre prochain pour pouvoir poursuivre leurs études.

Cette volée était aussi la première à être divisée en deux groupes pour l'enseignement de la littérature contemporaine. Tandis que les porteurs de diplômes continuaient à bénéficier d'un programme interne, à l'Ecole, les titulaires d'une maturité avaient l'obligation de suivre un séminaire à la Faculté des lettres, et devaient obtenir un certificat. A une exception près, ils ont satisfait à cette exigence.

Cette expérience s'avère difficile, mais enrichissante. Nous comptons la renouveler l'an prochain, en nous efforçant d'établir notre horaire de manière à laisser libres les cases horaire correspondant aux cours de l'université, permettant ainsi un éventail plus large dans le choix du séminaire.

Les étudiants ont effectué, au mois de mai, le traditionnel déplacement à Berne, pour y visiter la Bibliothèque nationale et la Berner Volksbücherei.

Deuxième année

Cette volée, qui se caractérise par une moyenne d'âge particulièrement élevée, a été jugée par la plupart de nos professeurs, comme très attentive, participant activement aux discussions et montrant par les nombreuses questions posées un intérêt très vif pour la profession choisie.

La répartition des cours entre le tronc commun et les options a été légèrement modifiée cette année. En effet nous constatons que le choix de l'option à l'entrée en 2e année est difficile pour certains étudiants. Ainsi, nous regrettons que l'option «bibliothèques publiques et scolaires» ne soit pas plus souvent choisie: c'est dans ce type de bibliothèques que le bureau de placement reste le plus ouvert. Par ailleurs nous avons constaté que nombre de travaux de diplôme consacrés au traitement du «non-book material» étaient élaborés par des étudiants qui n'avaient pas suivi ces cours. Il nous a donc semblé préférable de remettre les cours sur les moyens audiovisuels dans le tronc commun. Il en va de même pour le cours d'animation.

La formation pédagogique (pour l'option bibliothèques publiques et scolaires) se fait désormais par le biais de cours suivis par nos étudiants aux Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire. Leur sont ouverts les cours facultatifs du jeudi matin, dans la mesure où des places sont disponibles. Nous jugeons très positif le contact qui peut ainsi s'établir entre futurs enseignants et futurs bibliothécaires, appelés par la suite à collaborer dans le cadre d'un établissement scolaire. Le cours: «méthode de travail de l'élève», donné par M. Delcourt a été suivi avec beaucoup d'intérêt. Mais cette formation est-elle suffisante? Il serait souhaitable que puisse être mis sur pied un enseignement spécifique, sur le travail en bibliothèque, que suivraient professeurs et bibliothécaires. Nous pourrions également espérer que les bibliothécaires scolaires reçoivent une «formation pédagogique» plus poussée après leur engagement par le Département de l'instruction publique.

Sélection des futurs étudiants

Pour préparer la rentrée d'octobre prochain, nous avons organisé 6 séances d'information (plus une à Lausanne) auxquelles ont pris part 62 candidats intéressés par la profession et les études de bibliothécaire. Notons que, pour la première fois cette année, un montage audiovisuel a été utilisé avec profit pour présenter les divers aspects de la profession et «lancer» la discussion.

34 candidats se sont présentés aux épreuves de l'examen de sélection. Le délai d'inscription ayant été avancé à fin juin, nous avons pu terminer, avec l'aide de la Sous-commission des études, le choix définitif des candidats. Les critères qui nous ont guidés sont d'abord les résultats obtenus à l'examen, mais aussi l'âge, la provenance, etc.

Stages et travaux de diplôme

Chaque jour Madame Perfetta se voit confrontée avec les problèmes d'organisation des stages. Leur nombre pose problème, de même que certaines bibliothèques, qui restent heureusement une minorité, ne pouvant plus payer d'indemnité. Par ailleurs, les demandes de stage par les étudiants étrangers ou même frontaliers donnent lieu à de longues formalités administratives, et se soldent souvent par une réponse négative. Les informations les plus contradictoires ont circulé à ce sujet et une correspondance a été échangée entre le Contrôle de l'habitant et l'IES. Par

bonheur, les dernières nouvelles reçues laissent penser que la situation devrait s'améliorer.

Parmi les travaux de diplôme en cours, il faut en mentionner deux qui auront sans doute un retentissement plus grand:

- le GTB (Groupe de travail des bibliothèques de lecture publique) a engagé 2 de nos étudiants pour dépouiller une enquête effectuée auprès des bibliothèques communales, municipales, scolaires, etc., de Suisse romande. Toutes les données figurant dans les questionnaires ont été actualisées et les informations ainsi fournies serviront à l'établissement d'une carte de lecture publique en Suisse romande. Nous avons suivi avec particulièrement d'attention l'élaboration de ce travail, un peu inhabituel pour des étudiantes bibliothécaires. Nous pouvons d'ores et déjà dire, avant même la présentation, qu'il a été effectué avec un intérêt soutenu par les candidates et supervisé avec grand soin par le GTB, au cours de plusieurs séances que nos collègues ont consacrées à cette enquête.
- deux autres candidates ont choisi de constituer un matériel audiovisuel destiné à l'initiation des jeunes lecteurs. Préparer le chercheur, dès ses premiers contacts avec une bibliothèque, à tirer le meilleur parti des collections mises à sa disposition, lui apprendre à utiliser les catalogues, à lire une fiche, ou tout simplement à consulter l'index alphabétique d'une encyclopédie, est une tâche qui incombe aux bibliothécaires. Cette «Clé pour une recherche documentaire» veut leur fournir un moyen facilement utilisable. Il est destiné principalement aux bibliothèques de Cycle d'orientation de Genève, mais nous espérons vivement que, dès son achèvement, ce dossier intéressera d'autres bibliothèques pour jeunes, voire les Départements d'instruction publique des autres cantons romands.

COURS ET PROFESSEURS

Le 3 décembre dernier, nous avons réuni les chargés de cours. La discussion a fait apparaître que beaucoup d'entre eux igonoraient totalement le contenu de l'enseignement donné par leurs collègues, dans des domaines souvent proches du leur. Décision fut donc prise de demander à chacun de rédiger un texte décrivant aussi exactement et complètement que possible la matière qu'il enseigne, en indiquant également le nombre d'heures consacrées à chaque chapitre. La monographie qui pourra être ainsi réalisée, quand tous les documents nous seront parvenus, devrait nous permettre d'avoir une vue plus précise sur l'ensemble des notions enseignées, de constater les lacunes et de les combler, de faire apparaître les éventuels «double emploi» que les étudiants ne manquent pas de nous signaler.

L'importance de ce document est apparue encore au cours de plusieurs séances tenues:

— avec la Commission paritaire ABS/Ecole de bibliothécaires. L'ABS éprouve aussi le besoin de faire le point et de coordonner son enseignement donné maintenant dans trois lieux de formation: Berne, Neuchâtel et Zurich. Une comparaison pourra, grâce à notre document, être effectuée également entre les deux voies de formation suisses.

Au cours de cette séance, une discussion très constructive a permis à un projet de s'ébaucher: collaboration pour faciliter l'enseignement de la bibliographie, avec l'établissement d'un «Quellenbuch», manuel de références donnant des exemples pris dans les principales bibliographies.

— avec le Groupe romand de l'Association suisse de documentation. Ce groupe, toujours très actif en matière de formation professionnelle, a soumis à notre étude un document français: Tronc commun pour la formation des professionnels de l'information, dont l'auteur est le Professeur Jean Meyriat. Une séance de travail a ensuite réuni les responsables de l'enseignement de la documentation, à l'ABS, à l'ASD et à l'Ecole de Genève. A priori, il semble que le contenu préconisé par le «plan Meyriat» est en majeure partie déjà introduit dans notre programme, mais un examen plus approfondi à l'aide des résumés de cours permettra de confirmer cette impression.

Relations avec la Faculté des lettres

L'hiver dernier, la Faculté s'est adressée à l'Ecole pour formuler une demande: L'Ecole de bibliothécaires pourrait-elle accueillir et proposer un programme de cours cohérant à des étudiants en lettres qui choisiraient la bibliothéconomie comme option C?

Il faut rappeler qu'une licence en lettres comporte obligatoirement trois options: A, B et C. Les options A et B sont les branches principales et l'une d'elles doit être une langue. L'option C, qui doit être accomplie avant la demi-licence (6 heures environ de cours par semaine, pendant deux ans), peut, depuis assez longtemps, être choisie dans une autre Faculté (psychologie, sciences économiques et sociales, etc.) et même, plus récemment, dans d'autres lieux de formation (Ecole d'architecture, Ecole des beaux-arts).

La Faculté des lettres nous assure d'ailleurs que cela ne concernera qu'un faible nombre d'étudiants, car peu de publicité serait faite dans les programmes de l'Université. Par ailleurs, nous n'aurions nullement besoin de prévoir des aménagements d'horaire, ni aucun traitement spécial pour ces étudiants. Enfin, la Faculté ne se propose pas de former des bibliothécaires, mais souhaite simplement élargir sa licence.

Au cours d'une première séance, en mars dernier, nous avons déjà pu exprimer nos craintes et nos réticences devant ce projet dont la finalité nous paraissait douteuse. Certes, les bibliothèques ont besoin d'universitaires formés; mais pourquoi seuls les étudiants en lettres bénéficieraient-ils d'une double formation, alors que les bibliothèques ont tout autant besoin de scientifiques?

En outre, ils devraient être munis de connaissances techniques solides, et non d'un simple «vernis de bibliothéconomie». Or, le programme que nous pouvons établir, en tenant compte des limites de l'option C, ne peut comporter que des cours d'importance secondaire et non les cours techniques de 1ère et 2ème années qui, de par leur interdépendance, doivent être considérés comme formant un tout.

Une seconde séance, à laquelle participait M. J. C. Favez, Doyen de la Faculté des lettres, a permis de dégager trois hypothèses de travail:

- 1. parallélisme total des études.
 - licence en lettres (avec dispense de l'option C).
 - diplôme de bibliothécaire (plan d'études complet, y compris les stages), mais dispense des cours de culture générale.
 - durée totale: 4 à 5 ans.
 - Ce projet, entièrement nouveau, ne poserait à l'Ecole de bibliothécaires aucun problème, mais ne semble réalisable que dans un avenir lointain.

- II. En conservant le plan d'études de la licence en lettres, et celui de l'Ecole de bibliothécaires, voir jusqu'où on peut aller dans la réduction, sans nuire à aucune des deux formations.
- III. Discipline C, selon le programme de cours mineurs que nous proposons. Le Doyen suggère d'écarter ce projet.

En travaillant donc sur la deuxième hypothèse, nous avons proposé un plan d'études réduit, mais sans qu'aucune de nos techniques de base ne soit sacrifiée. Nous suggérons qu'il soit conduit sur trois ans et que deux à trois stages pratiques y soient inclus.

Dans sa séance annuelle, la Commission consultative à longuement examiné ce projet.

De la part des anciens étudiants, une certaine crainte se fait jour: cette formation de niveau supérieur ne va-t-elle pas dévaloriser le diplôme actuel? Les représentants de la profession inclineraient plutôt vers la double formation: licence et diplôme.

Certains ne nous trouvent pas assez amibitieux et verraient plus favorablement la création d'une licence où la bibliothéconomie aurait la part principale.

Une inconnue subsiste quant au nombre d'étudiants concernés par cette formation. Ce nombre doit être déterminé sur le plan interne par la possibilité d'accueil à l'Ecole, et sur le plan externe par les débouchés professionnels qu'offriront les bibliothèques à ces futurs candidats.

Les discussions devront se poursuivre l'automne prochain: le projet sera soumis au Conseil décanal de la Faculté, et la Direction de l'Ecole pourra y faire entendre son point de vue.

Nous nous engageons donc vers une année transitoire où nous examinerons de cas en cas les demandes d'étudiants provenant de la Faculté des lettres.

Jacqueline Court, responsable des études

LISTE DES TRAVAUX DE DIPLOME PRESENTES EN 1975/76 A L'ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES

Fischer-Gampert, Irène (Mme): Elaboration d'une diathèque au cycle d'orientation des Voirets (Genève) — (précédée d'une enquête).

Joye, Chantal: Elaboration d'une diathèque au Collège Calvin (Genève) — (précédée d'une enquête).

Leemann, Ursula: Etude et classement raisonné des congrès techniques et de sciences appliquées à la bibliothèque centrale de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (1971).

Grandjean, Jany: Intégration d'un fonds de brochures dans les collections de la bibliothèque de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales.

Liechti, Eliane: Le fonds Jules Humbert-Droz de la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds — les brochures suisses — étude et catalogage.

Laplace-Espinosa, Victoria: «Le Courrier du Léman — journal politique et littéraire» 7 juin 1826—26 mai 1827.

Di Lauro, Victor: Problems of organising information services in a large research organisation: The ILO Example.

Merle d'Aubigné, Claude (Mme): Etablissement d'un thesaurus pour le Centre de Documentation de l'Office de la Déficience Mentale.

Münger, Isabelle: Réorganisation de la discothèque du Collège Calvin — Choix d'une classification et création d'un catalogue.

Jacot-Descombes, Patricia: Dépouillement de périodiques et création de dossiers de documentation dans un cycle d'orientation, à Genève.

Clerc, Bernard: Tri et catalogage d'ouvrages donnés à la bibliothèque publique et universitaire par la bibliothèque de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de Genève.

Gehring, Suzanne: La bibliothèque du musée de l'Ariana, léguée par Gustave Revilliod à la ville de Genève. Son intégration dans les fonds genevois.

Mitteilungen SVD - Communications de l'ASD

AUS DER TÄTIGKEIT DES SVD-VORSTANDES

Über die Verhandlungen anläßlich der 90. Vorstandssitzung in La Chaux-de-Fonds wurde im Rahmen des Protokolls der Generalversammlung berichtet (siehe «Nachrichten» 52 No. 4, S. 166, 1976).

Die 91. Vorstandssitzung fand am 1. September 1976 in Bern statt. — 7 neue Einzel- und Kollektivmitglieder wurden in die Vereinigung aufgenommen. — Für den Ersatz von Herrn M. Merki in der paritätischen Redaktionskommission wurden verschiedene Vorschläge vorgelegt. Ein Entscheid wird in der nächsten Vorstandssitzung gefällt. — Die französische Übersetzung der «Anleitung für den Aufbau von Werkarchiven (Firmenarchiven)» stößt auf Schwierigkeiten, zudem ist fraglich, ob eine genügende Anzahl französischer Exemplare abgesetzt werden könnte. Eine weitere Abklärung wird veranlaßt. — Die vier Anträge der paritätischen Gesamtkatalog-Kommission werden in der Formulierung des Tätigkeitsberichts dieser Kommission gutgeheißen. — Die Möglichkeit der Durchführung einer Arbeitstagung «Gesamtkatalog» soll abgeklärt werden. — An der Tagung der Deutschen Arbeitsgemeinschaft der Spezialbibliotheken im März 1977 wird der Präsident ein Referat halten. — Herr Dr. Stüdeli wird über den neu in Kraft getretenen Artikel 962 OR «Aufbewahrung von Geschäftspapieren» eine Publikation für die «Nachrichten» verfassen. — Da aus den Reihen der SVD niemand an der GV der FID in Mexico teilnehmen kann, soll der Vertreter Dänemarks gebeten werden, die Interessen der Schweiz zu wahren. — Die FID hat ein Patentinformations- und -dokumentations-Komitee gegründet. Der Präsident hat an der Gründungssitzung teilgenommen. — Der Vorstand nimmt mit Befriedigung Kenntnis vom Erscheinen des Führers durch «Archive, Bibliotheken und Dokumentationsstellen in der Schweiz». — Für die Durchführung der GV 1977 werden die ersten Abklärungen in die Wege geleitet. — Die nochmalige Überarbeitung der Statuten wird an eine